Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 31 (1933)

Heft: 11

Artikel: Conférence des autorités fédérales et cantonales de surveillance du cadastre

Autor: Gilliard, G.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194037

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2. Die *Detailkarte 1 : 25 000* soll für die zivilen Bedürfnisse die im Armeekartenvorschlag enthaltenen photographischen Vergrößerungen der Karte 1 : 50 000 in 1 : 25 000 allmählich ablösen.

3. Im Gebiete der Grundbuchvermessung ist die Detailkarte 1 : 25 000 durch Umarbeitung der Gemeindeübersichtspläne zu erstellen. Ihre Herausgabe soll nicht bis zur Fertigstellung der Armeekarte hinausgeschoben werden. Einzelne Blätter sollen herausgegeben werden, sobald der Stand der Grundbuchvermessung ihre lückenlose Zeichnung ermöglicht. Außerhalb des Grundbuchvermessungsgebietes sollen die notwendigen Arbeiten sobald wie möglich einsetzen.

4. Falls die Erfüllung der in dieser Resolution gestellten Forderungen auf unüberwindliche finanzielle Hindernisse stoßen sollte, werden sich die Verbände dafür einsetzen, daß andere Finanzquellen erschlossen werden.

5. Wir betonen jedoch, daß auch nach unserer Auffassung durch unsere Erweiterungsvorschläge das Armeekartenprojekt weder gefährdet, noch verzögert werden soll.

II.

Die Unterstützung der Armeekarte 1 : 50 000 erfolgt unter der Voraussetzung, daß ihre Lesbarkeit und Klarheit gegenüber den vorliegenden Mustern gesteigert und daß die aus den Konferenzverhandlungen sich ergebenden Wünsche nach Möglichkeit berücksichtigt werden.

Diese Resolutionen entsprechen der Auffassung der Kartenkommission des Schweiz. Geometervereins, die sich sowohl mit den allgemeinen Fragen als auch speziell in kartentechnischer Hinsicht mit den Vorlagen eingehend beschäftigt hatte. Dem Willen der Kartenkonferenz entsprechend, werden unsere Mitglieder Prof. Imhof und Ingenieurtopograph Leupin unter Mitwirkung von anderen Sachverständigen wissenschaftlicher Gesellschaften eine Denkschrift ausarbeiten, die alle in den Verhandlungen vorgebrachten Wünsche und Anregungen zusammenfassend darstellen soll.

Es dürfte sich daher im gegenwärtigen Zeitpunkt erübrigen, auf die sehr interessanten Details des ganzen Fragenkomplexes einzutreten, vielmehr ist das Erscheinen der Denkschrift abzuwarten.

Bertschmann.

Conférence des Autorités Fédérales et Cantonales de surveillance du cadastre.

Qu'il vienne du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, par route ou chemin de fer, le voyageur pénétrant en Valais est saisi par l'aspect de ce coin de terre. Pays extraordinaire, rappelant quelque peu la Provence ou l'Italie, sans cependant leur ressembler. Pays bien connu des grands alpinistes et des peintres amateurs de couleurs vives; pays rêvé des ingénieurs et des techniciens aimant la lutte avec la nature.

C'est certainement la raison qui avait attiré dans la bonne ville de Sion, les 22 et 23 septembre écoulés, les autorités fédérales et cantonales de surveillance du cadastre pour y tenir leur XXIe assemblée. Les directeurs du Service fédéral des mensurations et du Service topographique, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que les représentants de 17 cantons, étaient présents.

La première réunion a eu lieu à 7 h. à l'Hôtel de la Planta où M. O. Gossweiler, géomètre cantonal à Aarau, Président de l'assemblée, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux 37 délégués des autorités fédérales et cantonales et en adressant au gouvernement valaisan le salut cordial de l'assemblée. Pour beaucoup de participants,

c'était la première fois qu'ils venaient dans ce canton où le problème de la mensuration du sol se heurte à des difficultés qui ne se rencontrent pas ailleurs.

Ensuite M. le géomètre cantonal Cardis expose l'origine et la situation actuelle des mensurations cadastrales dans son canton. Dès le XVIIe siècle, on fixa dans des registres la limite des terres, afin de procéder aux taxations des biens et d'établir ainsi les redevances fiscales.

Antérieurement à 1912, plusieurs projets de lois instituant un cadastre basé sur des plans géométriques furent soumis au Grand Conseil, mais sans succès. Dès l'entrée en vigueur du Code civil suisse, le regretté M. Gapany dirigea de main de maître le Service technique du registre foncier qui venait d'être créé conformément aux dispositions du C. C. S. Il organisa à la perfection ce nouveau service en dépit de difficultés très grandes. Le morcellement de la propriété est un obstacle à la mensuration. M. Cardis cite un cas typique à ce sujet: à Ayent, pittoresque hameau, situé à plus de 1000 m d'altitude, un propriétaire possède 130 parcelles de terrain avec une surface moyennes de 440 m².

Il faut rechercher la cause de ce morcellement dans l'attachement du campagnard à sa terre, et aussi dans le caractère nomade de certaines populations. Aussi le remaniement parcellaire, indispensable avant toute nouvelle cadastration, sera lent à progresser malgré la sympathie que cette idée rencontre dans la jeune génération. Les participants à la conférence auront l'occasion de voir quelques entreprises d'améliorations foncières qui font honneur aux autorités du Valais. M. Cardis termina son magistral exposé par une étude du registre foncier, et il expliqua le mécanisme de ces bureaux répartis en 5 arrondissements.

Après cette orientation très complète sur l'état des mensurations de ce canton, les participants auxquels s'étaient joints M. le Conseiller d'Etat Pitteloud et M. Jos. Emm. de Riedmatten, Conseiller communal de Sion, partent en cars pour visiter l'Ecole d'agriculture cantonale de Château-Neuf, le territoire soumis au remaniement parcellaire et cadastré de Vétroz, les parties montagneuses de Savièze-Conthey-Ardon, les terrains du fond de la Vallée dans les communes de Saxon, Martigny-Ville et Martigny-Bourg, puis les régions montagneuses de Bovernier, Sembrancher-Orsières-Vollèges. Il est impossible, dans un bref compte-rendu, de dire combien les géomètres cantonaux ont été intéressé par les conférences de M. Von der Mühll, ingénieur-agronome, à Château-Neuf, et à Saxon de M. le colonel Fama, président de la commune, et de M. Juilland, géomètre, tous courageux pionniers de la mise en valeur de cet admirable jardin qu'est la plaine du Rhône.

C'est à peine si à Saxon nous avons le temps de faire honneur à une agape imprévue préparée avec cette cordialité qui caractérise nos amis valaisans.

A Champex, si le soleil proverbial fait un peu défaut, la beauté du paysage et les aimables paroles du président de la commune d'Orsières, accompagnées aussi des meilleurs crus du coin, sont un réconfort et un encouragement pour les autorités fédérales et cantonales, qui ont la responsabilité des travaux de mensuration du sol.

Les autobus nous transportent à Levron, charmant hameau d'où l'on juit d'une vue très étendue sur les vallées de Bagnes et d'Entremont. Là aussi, les autorités communales nous ont fait l'honneur d'une simple et gentille réception.

M. le Directeur fédéral des mensurations cadastrales nous invite à nous recueillir, car nous avons devant les yeux la plus grande commune de la Suisse. C'est aussi l'occasion pour lui de constater, comme son adjoint M. Härry l'avait fait depuis Château-Neuf, combien le territoire de ce canton se prête aux levers photogrammétriques. Ce fut à regret que chacun reprit le chemin du retour, mais M. le Conseiller

d'Etat Pitteloud, un amphitryon des plus aimables, n'a pas voulu nous laisser passer à Leytron, où l'Etat du Valais a créé un domaine viticole modèle, sans nous faire goûter les produits de ce vignoble, les caissettes de raisin nous ayant déjà précédé à Sion. Un chaleureux merci!

La journée du samedi a été consacrée, à part les affaires administratives, à l'étude de la formation des géomètres du registre foncier, question réglée, grâce à la persévérance de M. Baltensperger, à la satisfaction de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich et de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne. La formation du personnel auxiliaire est encore à l'étude, et cet objet trouvera une solution avec la réglementation fédérale des apprentissages.

La revision de l'ordonnance fédérale du 30 décembre 1924 sur les mensurations cadastrales est à l'ordre du jour. Il s'agit d'adjoindre à cet acte de nouveaux articles relatifs au droit d'auteur sur les œuvres cadastrales.

L'élaboration d'un tarif pour les travaux de bornage et de conservation sera prochainement préparé par les soins des autorités fédérales du cadastre et soumis à l'examen des géomètres cantonaux.

M. Härry, 1er adjoint du directeur fédéral des mensurations cadastrales, communique à l'assemblée les expériences faites avec les plans cadastraux sur plaques d'aluminium. Ces expériences doivent être encore continuées; c'est le vœu de tous ceux qui sont appelés à utiliser et à conserver les mensurations cadastrales selon ce système.

La discussion qui a suivi a prouvé combien il y a encore de questions à examiner pour améliorer la science cadastrale et combien l'expérience de tous est nécessaire pour atteindre le but recherché.

Après deux journées très remplies, les autorités fédérales et cantonales de surveillance du cadastre se sont jointes aux géomètres suisses réunis aussi à Sion et ont ainsi eu l'occasion de fraterniser avec les ouvriers de la grande œuvre de la mensuration cadastrale suisse.

Un banquet de 180 couverts, agrémenté par la présence de nombreuses dames et demoiselles, termina cette réunion qui laissera aux participants de bons souvenirs et l'envie de ne point attendre 21 ans pour revenir dans cette terre hospitalière chantée par Paul de Chastonay.

Lausanne, 7 octobre 1933.

Le Secrétaire ad hoc: *G. H. Gilliard.*

Patentierung von Grundbuchgeometern.
Géomètres du registre foncier diplômés.

Auf Grund der mit Erfolg bestandenen Prüfungen ist den nachfolgenden Herren das Patent als Grundbuchgeometer erteilt worden:

Ensuite d'examens subis avec succès, ont obtenu le diplôme fédéral de géomètre du registre foncier:

Burki Max, von Niederhünigen (Bern),
Grandchamp Pierre Edouard, de Chexbres,
Hofmann Hans Emil, von Elgg,
Klauser Otto, von Mogelsberg,
Schwank Johann Konrad, von Altnau.

Bern, den 6. Oktober 1933.
Berne, le 6 octobre 1933.

Eidg. Justiz- und Polizeidepartement.
Département fédéral de justice et police.